

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024**  
**Séance du 10 avril 2024**

**N°18**

**Objet : Prestation de services  
pour la capacité professionnelle  
transports de la Régie des  
Transports Urbains Dignois**

**Est nommé secrétaire de séance : Denis BAILLE**

### **Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°12), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

### **Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

### **Etaient représentés :**

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
BASSET Françoise a donné pouvoir à BOYER Christian  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à PIERI Bernard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PAIRE Marie Claude, a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
PARIS Mireille a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à BLANC Michel  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

### **Etaient excusés :**

AUZET Guy, BALIQUE François, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, PELESTOR, Michel REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu l'exercice par PAA de la compétence « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des Transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code », PAA étant à ce titre autorité organisatrice de mobilités (AOM) sur son ressort territorial, et gérant dans ce cadre la régie des transports urbains dignois (RTUD) ;

PAA rencontre des difficultés à pourvoir le poste de chef du service Transports. Les agents qui ont occupé ce poste possédaient jusqu'alors une Capacité Professionnelle de Transport de personnes.

Pour continuer d'être autorisée à exploiter la Régie des Transports Urbains Dignois (RTUD), PAA doit bénéficier de cette capacité mais, faute de candidat satisfaisant à ce jour, il est envisagé de se tourner vers un prestataire de service : mon-gestionnaire-transport.fr.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé :

- D'approuver le recours à un prestataire extérieur pour disposer de la capacité professionnelle de transport de personnes au bénéfice de la Régie des Transports Urbains Dignois (RTUD),
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document et engager toutes les démarches relatives à l'exécution dudit contrat de prestation.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

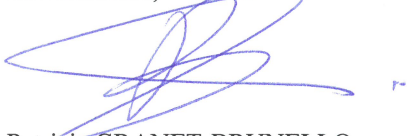
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

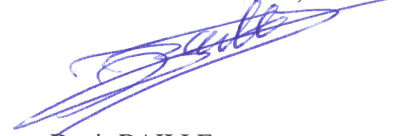
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : 22 AVR. 2024

